

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX

RÉPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES

Un an.....	3 »
Réclames 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e page.....	0.40
Annonces 4 ^e page.....	0.20

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

AVIS IMPORTANT

Malgré que les élections sont finies, mon journal devant le succès remporté, continuera de paraître.

Aussi, je prie les personnes qui pourraient écrire des articles d'intérêt local de bien vouloir me les envoyer, je me ferai un réel plaisir de les insérer. Il suffira de m'indiquer si l'on tient à ce que l'article soit signé ou si l'on ne veut se servir que d'un pseudonyme; dans tous les cas, il faut pour être inséré, que l'auteur se fasse connaître au moins à moi; je n'accepterai de publier les articles qu'à cette condition expresse, de pouvoir, si on le demande, faire connaître le nom de l'auteur. E. H.

LES ÉCONOMIES

Voici le texte de la circulaire adressée par le ministre des finances aux inspecteurs généraux des finances, pour les inviter à rechercher les simplifications et améliorations réalisables dans l'organisation et le fonctionnement des diverses administrations publiques :

Monsieur l'inspecteur général, Soucieux de mettre les méthodes administratives en harmonie avec la transformation des habitudes sociales et de préparer les économies compatibles avec une bonne gestion des affaires publiques, le gouvernement est résolu à rechercher toutes les simplifications réalisables dans l'organisation et le fonctionnement des diverses administrations — suppression des formalités inutiles — examen des affaires plus rapide, mais ne sacrifiant pas les garanties que commande l'intérêt du trésor et des citoyens — économies de nature à compenser les charges nécessitées par l'extension des services anciens, la création de rouages nouveaux, le développement des institutions d'assistance et de prévoyance.

Le gouvernement poursuivra ces réformes avec fermeté, sans se départir de sa sollicitude pour les intérêts légitimes de fonctionnaires dévoués. Les suppressions d'emplois n'auront eu que par extinction, et une partie des

économies réalisées sera consacrée à améliorer la situation du personnel. Je vous prie, Monsieur l'inspecteur général, de faire étudier par vos collaborateurs et de rechercher vous-même les modifications qui, dans cet ordre d'idées, pourraient être apportées dans les services financiers. Je saurai gré aux fonctionnaires qui, par leur initiative, aideront le gouvernement à obtenir des résultats utiles.

Sur la demande de MM. les ministres de l'agriculture, du commerce, de l'industrie publique, de l'intérieur et des travaux publics, je vous invite à faire la même étude en ce qui concerne les établissements et les services dépendant de leurs départements.

Vous ne perdrez pas de vue que le but essentiel est de rechercher les économies et les simplifications.

Votre examen devra porter spécialement :

1° Sur les formalités dont la suppression assurera, dans l'intérêt du public, une plus prompt expédition des affaires;

2° Sur les attributions susceptibles d'être déléguées aux services locaux, de manière à alléger la correspondance avec l'administration centrale ou les autres services locaux et à accélérer les solutions.

3° Sur la réunion entre les mains d'un même titulaire d'attributions actuellement confiées à des agents de catégories différentes;

4° Sur les suppressions d'emplois qui vous paraîtraient réalisables, sans préjudice pour les intérêts du Trésor;

5° Et, en général, sur toutes les mesures qui pourraient faciliter les rapports du public avec les diverses administrations et ménager, dans leur fonctionnement, des économies de temps et d'argent.

Le point de départ sera l'examen des comptabilités. Mais il est entendu, Monsieur l'inspecteur général, que dans les services dont vous aurez à étudier la marche, cet examen ne sera pas limité à la comptabilité proprement dite; il s'étendra à toute la gestion financière. Des instructions en ce sens seront adressées par mes collègues aux fonctionnaires dépendant de leur administration. Vous recevrez également des indications détaillées sur les services et établissements qui devront être particulièrement l'objet de vos préoccupations.

J'appelle votre attention aussi sur la nécessité de rendre cette étude aussi complète et aussi rapide que possible.

Dès que certaines propositions vous paraîtront pouvoir être utilement formulées, vous voudrez bien en faire l'objet d'un rapport spécial.

Je compte sur votre plus actif concours pour aider le gouvernement à réaliser,

dans le plus bref délai possible, des réformes qui doivent permettre d'importantes économies sur les dépenses publiques, dont nous avons le devoir d'enrayer le développement. Recevez, etc.

Le ministre des finances, GEORGES COCHERY.

Attendons maintenant les résultats et ne soyons pas trop impatientes.

Résultats des Elections Municipales

M. Barhou a soumis au Conseil les statistiques suivantes sur les résultats des élections municipales.

Les résultats des 35g chefs-lieux d'arrondissement étant enfin connus, ces résultats se répartissent ainsi :

Les radicaux ont la majorité dans 238 chefs-lieux ; sur ces 238 chefs-lieux ils ont la totalité des sièges dans 77.

Les républicains radicaux ont la majorité dans 66 chefs-lieux ; ils ont la totalité dans vingt-sept.

Les radicaux socialistes ont la majorité dans 16 chefs-lieux ; ils ont la totalité des sièges dans 10.

Les socialistes ont la majorité dans 7 chefs-lieux ; ils ont la totalité dans 1.

Les ralliés ont la majorité dans 3 chefs-lieux ; ils ont la totalité dans 1.

Les réactionnaires ont la majorité dans 18 chefs-lieux ; ils ont la totalité dans 10.

Les républicains gagnent 10 chefs-lieux.

Les réactionnaires 8 et les socialistes 2. Dans 12 chefs-lieux, les conseils municipaux sont composés d'éléments divers, et il n'est pas possible quant à présent de déterminer en faveur de quel parti se formera la majorité.

Les conseils municipaux des chefs-lieux d'arrondissement comprenaient avant le renouvellement 8,885 conseillers.

Ce nombre se trouve porté, après le renouvellement à 8,890, par suite de l'annexion à deux communes chefs-lieux d'arrondissement (Baume-les-Dames et Charolles), de deux petites communes contiguës.

Cette annexion, en augmentant la population de ces chefs-lieux, a eu également pour résultat d'augmenter l'effectif de leurs conseillers municipaux.

La comparaison entre le nombre des conseillers municipaux de chaque parti avant et après le renouvellement s'établit ainsi :

Avant le renouvellement : socialistes 317, radicaux socialistes 481, républicains radicaux 1,839, républicains 4,811, ralliés 228, droite 842, douteux 24.

Après le renouvellement : socialistes 286, radicaux socialistes 470, républicains radicaux 2,002, républicains 5,004, ralliés 262, droite 842, douteux 24.

PROJET POUR L'EXPOSITION DE 1900

Le « Palais du Million »

Notre confrère LÉON LECONTE est l'auteur d'un projet pour notre prochaine exposition. — Il consisterait à exhiber aux visiteurs Un Million en monnaie d'or et d'argent. En guise de ticket d'entrée, moyennant un franc, on recevrait un billet de 10 millions de francs. Ce serait certainement une façon originale de marquer la clôture du « siècle du million » !

MAJORATION DES RENTES VIAGÈRES

servies par la Caisse nationale de retraites, par les sociétés de secours mutuels ou par les sociétés de secours et de prévoyance. (Loi du 31 Décembre 1895)

Dans le but d'encourager la prévoyance et les retraites ouvrières, la loi du 31 Décembre 1895 a décidé que des majorations de rentes viagères seront accordées aux titulaires de livrets de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ainsi qu'aux pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou des sociétés de secours et de prévoyance qui rempliront, au point de vue de l'âge, de la continuité des versements et de la situation de fortune, les conditions énumérées ci-après.

Ces rentes supplémentaires seront servies par la Caisse nationale des retraites.

CONDITIONS NÉCESSAIRES pour avoir droit à une Majoration de Rentes

Les conditions à remplir pour être admis à participer à la répartition qui sera faite en 1896 sont les suivantes :

1° Etre de nationalité française ; 2° Etre titulaire d'un livret de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou pensionnaire d'une société de secours mutuels ou de toute autre société de secours et de prévoyance ; 3° Etre âgé de soixante-dix ans au moins avant le 1^{er} janvier 1897, c'est-à-dire être né au plus tard le 31 Décembre 1826.

4° Avoir effectué des versements à la Caisse nationale des retraites ou payé des cotisations régulières à la société qui a constitué la pension, pendant quinze années pour les pensionnaires âgés de soixante-dix ans avant le 1^{er} janvier 1896, et pendant seize années pour les rentiers devant atteindre soixante-dix ans du 1^{er} janvier au 31 décembre 1896.

A VENDRE

une MACHINE à vapeur de 8 chevaux. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

de suite 28, avenue de Rueil. Nanterre

MAISON D'HABITATION

élevée sur sous-sol et cave, composée de : vestibule, grande salle à manger, grande cuisine, bureau; au 1^{er} étage, 3 chambres et 1 cabinet; au 2^e étage, 1 chambre 2 grands greniers parquetés; dépendances pouvant servir d'ateliers, écurie, remise. 30 m. de long sur 4 m. 35. Buanderie, salle de bains.

A la Ville de Gournay
Beurre, Œufs, Fromages, Volailles, Gibiers

A. ROUSSELET
42, rue St-Germain, NANTERRE

ÉPICERIE ALGÉRIENNE

MAISON BERGER
(Place de la Boule)

2, Route de Paris, NANTERRE

Ferme du Quartier Neuf
à NANTERRE (Seine)
11 et 13, Avenue de la République, 11 et 13

VERGNE
Quintessence

LIVRAISON A DOMICILE
Lait chaud Matin et Soir. — Œufs frais du Jour

CONTENTIEUX

DE PASSY

22, Rue Duban, Place de Passy

Charles POULLE
Avocat
Ancien Magistrat

Consultations sur tous procès. — Règlements de comptes. — Divorces et séparations

REPRÉSENTATION EN JUSTICE DE PAIX

Récouvrements à forfait
Rédaction d'actes sous seing privé. — Vente d'immeubles et de Fonds de Commerce

LA MENTHOLÉINE

Désinfectant, Aromatique & Antiseptique

S. KUHN

13, rue de Belzunce, Paris — Usine à Juvisy

La Mentholéine est un désinfectant de premier ordre, qui a le précieux avantage de dégager une odeur des plus agréables.

La Mentholéine est encore supérieure à la grande majorité des produits similaires, par sa non-toxicité, son emploi est absolument sans danger.

La Mentholéine est à la fois un désinfectant et un désodorisant énergique, son usage ne nécessite aucune préparation spéciale.

La Mentholéine peut être employée soit en sol, soit en liquide, et être, sous ces deux formes simplement répandue dans tous les locaux et sur tous les objets à désinfecter.

La Mentholéine est la plus économique de tous les désinfectants, et son bas prix la met à la portée de toutes les bourses.

Toutes ces qualités réunies font que la Mentholéine est supérieure à tous les désinfectants connus.

MODE D'EMPLOI

1° Appartements. — Mettre dans une coupe une cuillère à bouche de Mentholéine et laisser évaporer; renouveler chaque semaine. Ne pas jeter le sol ancien, mais l'employer pour la désinfection des water-closets et des éviers.

2° Ateliers, Bureaux, Ecoles, etc. — Faire dissoudre deux cuillères à bouche de Mentholéine dans un litre d'eau et arroser avec cette solution.

3° Caisnes à linge, Eviers, Water-Closets, Boîtes à mannes, etc. — Répandre une cuillère à bouche de Mentholéine.

4° Chambres de Malades — Dissoudre dans un peu d'eau deux cuillères de Mentholéine et placer cette solution dans l'endroit le plus propice; mettre également quelques grammes de Mentholéine dans le lit.

5° Ecuries, Étables, Poulailers, etc. — Arroser journellement avec une solution faite dans la proportion de 50 grammes de Mentholéine pour deux litres d'eau. Par ce procédé, la santé des animaux est mise garantie et les épidémies ont beaucoup moins de prise sur eux.

PRIX
La boîte de 1 kilogram. (brut) 4 fr. — La boîte de 500 gr. (brut) 2 fr. — La boîte de 250 gr. (brut) 1 franc.

Avis — Pour éviter les contrefaçons, exiger sur chaque boîte la Marque de Fabrique

EN VENTE CHEZ

M. HUBY, Imprimeur, 36, rue Saint-Germain, NANTERRE, et 22, rue de Maurepas, RUEIL

M. LONGNON, Imprimeur, 45, rue de Versailles, à BOUGIVAL.

Extrait de l'analyse chimique de ce produit faite par M. François LEMAIRE, Pharmacien-Chimiste de 1^{re} classe, 66, avenue de Paris, à Rueil

Ce produit sert utilement de désinfectant en imprégnant l'air où il est d'essence capable de détruire les microbes et germes qui prennent continuellement naissance dans les endroits contaminés

En résumé, le produit présenté me paraît être un excellent désinfectant pouvant rendre à utiles services

Rueil, le 23 septembre 1895.

Triperie de 1^{er} Choix

Em^{le} RAPPENEAU

2, Rue Saint-Maurice, 2

NANTERRE

Mardi : RUEIL, LE VÉSINET

Mercredi : CHATOU

Jeu-di : PUTEAUX, NANTERRE

Samedi : VESINET, CHATOU, RUEIL

Dimanche : NANTERRE, PUTEAUX

On prend les commandes pour la Ville

PÂTISSERIE-RESTAURANT

Ancienne Maison GAUTIER

Fondée en 1840

L. TRAGIN

SUCCESEUR
37, Rue Saint-Germain, Nanterre

Grande Épicerie Parisienne

LIBOZ

9, Rue du Chemin-de-Fer. — NANTERRE

SPECIALITÉ DE VOLAILLES & GIBIERS

GRAND ASSORTIMENT

DE FRUITS & PRIMEURS

Les Jendis et Dimanches

COMPAGNIE des Chemins de fer de l'Ouest

VOYAGES A PRIX RÉDUITS

i. — BILLET D'EXCURSIONS (délivré de Mai à Octobre)

1° Billets d'excursion, valables pendant un mois, (4 itinéraires)

1^{re} classe..... 43.25
2^e classe..... 32.25
3^e classe..... 23.25

Billets d'aller et retour, valables pendant 1 mois

1^{re} classe..... 72.75
2^e classe..... 52.75
3^e classe..... 41.50

Peintures préparées pour peindre soi-même en toutes nuances

L'ÉTINCELANTE

COULEUR A L'HUILE DE LIN BRILLANTE

Pour intérieur et extérieur

H. DUJAT

QUINCAILLIER

36, Rue Saint-Germain, NANTERRE

Institution RIOU

Etablissement libre d'Education pour Jeunes Gens

19, Boulevard des Ormes, RUEIL (Seine-et-Oise)

PENSIONNAT — DEMI-PENSIONNAT — EXTERNAT — PRÉPARATION AUX EXAMENS

LANGUES ÉTRANGÈRES — PIANO — DESSIN — GYMNASTIQUE — LEÇONS PARTICULIÈRES

PARC DE 2.000 MÈTRES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

Edmond HUBY

22, Rue de Maurepas, 22. — RUEIL

Maison principale à NANTERRE, 36, Rue Saint-Germain, fondée en 1869

Travaux de Luxe en noir et couleurs

SPECIALITÉ D'AFFICHES & DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ

BILLET DE DÉCÈS, depuis 5 fr. le cent

Tout client commandant des imprimés commerciaux a droit si cela lui fait plaisir à l'insertion d'une annonce, une fois, gratuitement.

Imprimerie E. HUBY, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre et 22, rue de Maurepas, à Rueil

5° Ne pas jouir, y compris la rente dont la majoration est demandée, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à trois cent soixante francs.

FORMALITÉS A REMPLIR
pour bénéficier d'une Majoration de Rente.

Les rentiers ou les pensionnaires qui se trouvent dans les conditions requises pour avoir droit à une majoration de rente devront s'adresser au Maire de leur résidence, munis de leurs titres de rentes et, s'ils ont effectué des versements à la Caisse nationale des retraites, de leur livret individuel. Les pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou autres qui ne sont titulaires d'aucune rentes à la Caisse nationale des retraites devront être nantis d'un extrait sur papier libre de leur acte de naissance.

Le Maire leur fera souscrire une demande de majoration qui indiquera très exactement :

1° Le nom, prénoms, date de naissance, profession et état civil du postulant;

2° Le montant des rentes viagères servies au pensionnaire;

3° Le nombre d'années pendant lesquelles il a effectué des versements à la Caisse nationale des retraites ou payé des cotisations à la société dont il fait partie;

4° Enfin, s'il y a lieu, le numéro de son livret individuel et de ses titres de rente.

Le postulant devra déclarer en outre qu'il ne jouit pas, y compris sa rente viagère, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à 360 francs.

Les titres de rente seront immédiatement rendus aux pensionnaires. Les livrets individuels et les extraits d'acte de naissance seront joints à l'appui des demandes.

Les demandes formées par les rentiers de la Caisse nationale des retraites qui ne sont membres d'aucune société de secours mutuels ou autre seront conservées par les Maires chargés de les faire parvenir au sous-préfet de l'arrondissement.

Les demandes formées par les pensionnaires d'une société de secours mutuels ou de toute autre société de secours ou de prévoyance, qu'ils soient ou non titulaires d'une rente de la Caisse nationale des retraites, devront, après avoir été souscrites devant le Maire et certifiées par lui, être remises au président de la société qui attestera que ces pensionnaires ont payé des cotisations régulières pendant le nombre d'années exigé par la loi. Le président dressera un bordereau spécial de ces demandes et le remettra, avec les pièces à l'appui, au Maire de la commune où se trouve le siège de la société.

BONIFICATIONS SPÉCIALES
à attribuer aux parents ayant élevés plus de trois enfants.

Indépendamment des majorations de rentes viagères, des bonifications spéciales pourront être attribuées aux pensionnaires remplissant les conditions ci-dessus indiquées et qui auront élevé au moins quatre enfants.

Les postulants qui désireront obtenir cette bonification devront indiquer dans leur demande de majoration le nombre d'enfants qu'ils ont élevés.

Afin de permettre à la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites d'émettre l'avis prescrit par la loi précitée, le maire remplira un questionnaire sur la situation de famille du rentier.

Ce questionnaire sera transmis à l'appui de la demande.

DÉLAI DANS LEQUEL
les demandes devront être souscrites.

Les demandes de majoration devront être remises aux maires, avec les pièces à l'appui, au plus tard le 31 mai 1896. Passé cette date, aucune demande ne pourra être reçue.

Les versements à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse sont reçus : à Paris et dans le département de la Seine, à la Caisse des dépôts et consignations, quai d'Orsay, n° 3, chez les percepteurs et chez les receveurs des postes; dans les départements, par les trésoriers-payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances, les percepteurs et les receveurs des postes; en Algérie, par les trésoriers-payeurs, les payeurs particuliers et les receveurs des postes.

Une notice contenant l'instruction pratique à l'usage des déposants est adressée à toute personne qui en fait la demande au Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, quai d'Orsay, n° 3, à Paris. Elle peut aussi être obtenue chez les comptables désignés ci-dessus.

Les tarifs officiels complets de la Caisse nationale des retraites sont mis à la disposition du public au prix de 15 centimes, ou envoyés par la poste au prix de 15 centimes. Un extrait détaillé des instructions à l'usage des déposants et des intermédiaires est envoyé dans les mêmes conditions.

Élection au Conseil Général

CANDIDATS :
FÉRON, pharmacien, conseiller municipal, républicain socialiste.

Paul DETRAS, conseiller municipal de Puteaux, candidat radical socialiste.

Emile PONTY, conducteur de travaux publics, candidat d'unions socialistes.

Résumé de la Réunion publique du Vendredi 15 mai.

M. Féron prend la parole pour défendre son programme, en voici les principaux traits :

Vœu de supprimer toutes les contributions directes et les remplacer par le monopole de l'état sur les alcools.

Il se déclare partisan de la suppression de l'octroi de banlieue et adversaire de l'octroi des villes.

Egalement, partisan de la suppression du sénat, de la séparation du conseil municipal de Paris et du conseil général.

Pour la question des eaux, il dit que d'après les traités existants, la compagnie n'est tenue à fournir que de l'eau de Seine, seulement comme la compagnie est très riche, elle pourrait attaquer la ville de Paris qui corrompt l'eau avec le tout à l'égout et l'empêche de pouvoir donner de l'eau potable.

Il parle aussi des caisses de retraites ouvrières alimentées par un prélèvement de 10 0/0 sur le salaire de l'ouvrier, retenu par le patron et placé par lui dans les caisses de l'état.

Ensuite M. Detras défend son programme.

Nous publions son affiche que nous avons pu nous procurer.

Habitant le canton depuis plus de 30 ans, Conseiller municipal de Puteaux depuis 10 ans où mes concitoyens m'ont fait l'honneur de me réélire pour la 4^o fois avec plus de 2000 suffrages le 3 Mai dernier, j'ai l'honneur de solliciter le mandat de Conseiller Général du Canton de Puteaux.

Ces 10 années d'administration municipale m'ont appris à connaître les besoins généraux du canton et les revendications de la banlieue si souvent méconnues par les conseillers municipaux de Paris cumulant les fonctions de conseillers généraux au mépris des principes démocratiques.

Bien que le mandat de Conseiller Général soit surtout administratif puisqu'il s'agit de discuter le Budget départemental, d'en régler les recettes et les dépenses dans une mesure équitable et juste; il est indispensable que vos intérêts soient défendus par un homme de progrès et de réformes sociales.

Vous connaissez mes opinions politiques, je suis radical socialiste, et c'est engagé et soutenu par ce parti que je me présente à vos suffrages.

EN POLITIQUE, le Conseil général n'ayant que des vœux à émettre; je suis partisan de :

1° La révision de la Constitution par une assemblée constituante;

2° La séparation des Eglises et de l'Etat;

3° La réforme complète de toutes nos lois fiscales et la suppression de tous les droits fixes qui pèsent sur le citoyen sans tenir compte de ses facultés contributives.

4° L'extension de la Caisse Nationale des Retraites pour tous les citoyens français sans distinction de classes;

5° La séparation du Conseil Municipal de Paris d'avec le Conseil Général;

6° L'inscription au Budget de l'Etat des indemnités aux familles des réservistes qui sont à la charge des communes;

7° La mise à la charge de l'Etat des frais incombant aux communes pour l'instruction primaire;

8° L'institution du Jury dans tous les ordres de juridiction et l'extension de la compétence des juges de paix.

EN ADMINISTRATION, je m'occuperai de :

1° L'extension des travaux publics, égouts, chemins vicinaux de grande et de petite communication, route départementale et notamment de :

2° La réfection complète de la route Nationale 187, (Quai entre les Ponts de Neuilly et de Suresnes).

3° La réfection complète du chemin vicinal n. 1 du Pont de Suresnes à Courbevoie par la rue de Paris à Puteaux;

4° Le prolongement de l'avenue des Douces par la plaine de Nanterre jusqu'à la Seine;

5° La création d'une halte de voyageurs au bout de l'avenue des Douces pour desservir Puteaux et Nanterre;

6° La création de chemins intercommunaux;

7° L'amélioration générale des moyens de transport avec la ville de Paris et des communes entre elles par la création de tramways intercommunaux;

8° Extension des écoles pour répondre aux besoins de la population.

9. Création de bourses complètes pour l'admission des élèves de la Banlieue dans les écoles supérieures;

10. Révision de la répartition des impôts de l'Etat aux communes et particulièrement en ce qui concerne la cote mobilière. Je m'engage en outre d'être constamment en rapports directs avec les municipalités.

Vive la République!

Vive le canton de Puteaux
Paul DETRAS
Conseiller Municipal de Puteaux

Plusieurs partisans de la candidature de M. Ponty ont ensuite pris la parole pour défendre leur ami, l'un d'entre eux M. Issert, agriculteur à l'arsenal de Puteaux a vivement combattu M. Féron.

Un électricien.
M. Hennape, a été sollicité pour le mandat de Conseiller général.

Pressenti un peu tard, en présence du peu de temps qui nous sépare pour la nomination des Maires et du Conseiller général, M. Hennape a cru devoir ajourner sa décision après l'installation de la nouvelle municipalité et après

Ont obtenu :

Bauby, 1 ^{er} adjoint sort...	114
Ceillier J.-B., cons. sort.	101
Jourdenaud, cons. sort.	97
Blanche.....	92
Richardière.....	92
Moussard, cons. sortant.	75
Moïse, cons. sortant....	75
Bizot, maire sortant....	75
Eddy, cons. sortant.....	74
Poignant.....	74
Parise, cons. sortant....	69
Delahaye, cons. sortant.	68
Ceillier, 2 ^e adjoint sort.	67
Aubert.....	63
Guérin, cons. sortant...	59
Proust.....	59
Valdin, cons. sortant...	52
Bouteloup, cons. sortant.	49
Bresnu, cons. sortant...	44
Godefroy.....	41
Bois-Glavy.....	37
Ceuille.....	13
Pelletier.....	10

NOUVELLES A LA MAIN

En police correctionnelle.
— Prévenu, que faisiez-vous dans la nuit du 2 mars.
— Oh! monsieur le président, répond le prévenu que venait la face, pouvez-vous demander ça à un homme marié!

A la station. Un employé à Taupin qui a l'air de chercher quelque chose.
— Pous cherchez la buvette?
— Non, répond Taupin, au contraire.

LA
CHAISE A PORTEURS
NOUVELLE
PAR ALBERT CIM

Et, cracl! encore un coup d'épingle, encore une bonne secousse pour Mlle de Bislois, une secousse à lui faire défoncer avec sa tête le ciel de sa chaise. Et des soupirs, et des : Ah! mon Dieu! mon Dieu!
Quand la pauvre demoiselle débarqua sous les orgues de l'église, elle était dans le plus pitoyable état, toute suffoquée, les joues cramoisies, les yeux pâmés, le front trempé de sueur, et son chapeau tout aplati et déformé.

En vain se plaignit-elle avec plus d'insistance et d'énergie que jamais : comme elle avait l'oreille dure, elle ne put percevoir que l'infortuné Lajeunesse, par respect pour le saint lieu, ne pouvait lui donner qu'à voix basse.

Lorsque la messe fut achevée et qu'on rebroussa chemin, ce fut au tour du petit

Doudou d'écoquer. Cette fois, avec ce ragot grassouillet, partant gibbeux, renflé et boursoufflé, l'épingle fit merveille.

— C'est pire... que si j'étais... dans... dans un... un panier à saladat! bégayait Mlle de Bislois en arrivant devant sa demeure. Mais jamais... jamais vous ne m'avez fait... fait sauter comme aujourd'hui. Ah! Seigneur! j'en suis toute... toute... toute "tourmée", et comme elle s'appuyait sur la balustrade de son peron, elle aperçut vis-à-vis d'elle, derrière un rideau à demi soulevé, Zaire Dervogne qui s'esclaffait de rire et lui faisait la révérence.

Le dimanche suivant, avant de se mettre en route, mons Doudou et messire Lajeunesse ne manquèrent pas de promener leurs regards — des regards anxieux et élignants — aux alentours de la maison Bislois, sur la petite place Nazareth et jusqu'à l'angle de la rue Phulpin.

Personne de suspect ne se montrait. Il y avait bien là-haut deux hommes en blouse bleue, deux charretiers près de leur voiture. Mais, quand le cortège eut dépassé cette voiture, le dernier porteur, le géant Lajeunesse se sentit encore soudainement atteint au bas de la jambe : un maître coup de fouet venait de lui cogner ce qui lui tenait lieu de mollets. Il effectua sans tarder un superbe saut, presque une cabriole, et poussa un énergique juron.

— Répète-toi donc! lui riposta séchement Nono. Ne t'occupe pas de ce qui se

passé derrière toi!

Et un autre coup de fouet vint scander cet impérieux avertissement, faire danser une nouvelle gigue à l'ami Lajeunesse et pousser de nouveaux hurlements à Mlle de Bislois.

— Asses! assez! s'exclamait celle-ci. C'est toujours vous, Lajeunesse! Oui, je vois bien Doudou devant moi... Il marche posément, lui... mais vous... vous!
Lajeunesse lâcha alors bretelles et brancards pour courir sus à Nono et essayer de mettre ce garnement à la raison. Mais aussitôt l'autre vaurien, Anatole Saudax, prit sa place, et Mlle de Bislois exécuta alors, sans sortir de sa chaise, une gavotte ou une valse comme elle n'en avait jamais connue, même aux plus beaux jours de son jeune temps.

Doudou voulut intervenir, mais le jeune Saudax, qui ne s'était pas dessaisi de son fouet, le fit sur le champ et si triomphalement claquer dans les jambes, qu'il contraignit bientôt le nabot à décamper et se lança à sa poursuite.

Mlle de Bislois se trouva ainsi abandonnée dans sa guérite, en travers de la rue Phulpin.
— Mon Dieu! mon Dieu! Mais je ne peux cependant pas rester là.

C'est aussi ce que pensa le brigadier de police Latrompette qui, en débouchant de la Grand' rue sur la place de la Fontaine, aperçut l'embourgeoisement. Immédiatement, il réquisitionna deux hommes du voisinage, deux tisserands, prêts à aller passer leur dimanche à la pêche, et leur enjoignit de reconduire cette

dame jusque chez elle.

— Ce n'est pas loin. En bas de la côte, place Nazareth.
Comme la vieille demoiselle venait, et non sans difficulté, de quitter sa chaise et gravissait les marches du peron, son regard rencontra encore celui de Zaire Dervogne qui, naturellement, épiait son retour, riant comme une bienheureuse et lui décocha, en témoignage de condoléances, le plus gracieux salut.

La pieuse demoiselle de Bislois reconnut alors combien elle avait été imprudente de se mêler des affaires d'une jeunesse aussi timide de l'esprit du mal; et pour ne plus s'exposer à de telles hostilités et pareil scandale, elle se confina chez elle.

Jamais plus je ne rencontrai sa chaise à caisson vert-pomme dans les rues, venelles et raudillons de Farémont.

FIN

avoir consulté son comité de « l'Union des Travailleurs » ou ouvriers, employés et petits commerçants ont rivalisé de zèle pour soutenir énergiquement sa candidature.

Ajoutons qu'au point de vue des intérêts du canton, il nous apparaît comme l'homme de la situation.

Son ancien *Projet de prolongement de l'avenue de la Grande-Armée* intéressant: notamment Puteaux et Nanterre et pour lequel le conseil général avait voté 600,000 fr. et son ancien *Projet de rectification de territoire dans l'intérieur et avec l'assentiment des 3 communes* sont des travaux de premier ordre qu'il est à même de mener à bonne fin.

Ses campagnes passées au point de vue général contre le *dépotoir, les usines insalubres, pour la ligne de Bécon-les-Bruyères* (gare des quinze perches) pour les *tramways*, pour le *dédoublement des cantons*, pour les *trains ouvriers* etc... sont encore présentes à notre esprit et le désignent tout naturellement à l'attention publique.

Ajoutons à cela que c'est lui qui en 1880, a attaché le gralot à la grosse question qu'on semble perdre de vue et qui a une importance capitale pour nos banlieues :

La séparation du conseil municipal de Paris avec le conseil général et l'élection distincte.... Danton.

NOUVELLES LOCALES
ÉLECTIONS MUNICIPALES

1^{er} tour. — *Scrutin du 3 Mai*

MM. Hennape.....	791	voix ÉLU
Nézet.....	730	—
Rotty.....	657	—
Leclerc.....	648	—
Vanier.....	632	—

2^e tour. — *Scrutin du 10 Mai*

Ont été élus conseillers municipaux :	
MM. Doublet.....	641
Cartheyy (Firmin).....	641
Caroni.....	637
Mothé.....	635
Boux (Ch.).....	627
Cassier.....	622
Beaudé.....	621
Lebouvier.....	618
Roy.....	609
Bibaut.....	601
Noël père.....	596
Bloquaux.....	596
Clément.....	593
Duval.....	592
Picard.....	582
Billiard.....	569
Wulftrand.....	550
Blusson.....	558

Le Chirurgien-Dentiste
J. BERGUT
de la Faculté de Médecine de Paris
Professeur à l'École Dentaire
a l'honneur d'informer le public et sa clientèle qu'il recevra régulièrement à
NANTERRE
Tous les Jedis de 1 h. à 6 h.
82, Rue du Chemin-de-Fer
au 1^{er} étage
(en face la gare)
PRIX MODÉRÉS

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 Mai 1896.

Sont nommés :
Maire, MM. A. Hennape
1^{er} adjoint, Rotty
2^e adjoint, Laurent Nézet

Membres de la commission de la fête. MM. Caroni, Bloquaux, Leclerc, Doublet, Roy, Cassier, Beaudé.

Après avoir été proclamé Maire à 22 voix sur 23 et 1 bulletin blanc, M. Hennape en prenant possession au fauteuil présidentiel, a prononcé le discours suivants :

Messieurs,
Je n'apporte ici que des paroles de paix! Je suis touché de la marque de confiance que vous venez de me témoigner à l'unanimité de vos suffrages.

Cela est d'un heureux présage pour la bonne marche des affaires communales et je m'efforcerai de maintenir ce bon accord entre tous.

Élevé pour la quatrième fois à la haute fonction de premier magistrat de la commune, vous pouvez être assuré que j'apporterai dans la mission délicate que vous me confiez, tout mon zèle, tout mon dévouement comme par le passé.
Par contre, j'espère que vous voudrez bien apporter à l'administration que

vous vous donnez librement, le concours éclairé de vos lumières sur lequel elle est en droit de compter.

Nous travaillerons ainsi ensemble au bien être du pays!

C'est le vœu le plus ardent que je puisse formuler celui qui passionnément a toujours servi et défendu le gouvernement de tous par tous et résume ses aspirations, dans le cri de :

Vive la République!!!

De chaleureux applaudissements de la foule ont salué ces paroles.

Aussitôt l'allocation du Maire prononcée, un groupe de travailleurs s'est avancé et l'un d'eux a prononcé les paroles suivantes :

Cher Maire,
Au nom des travailleurs de Nanterre, ici nous venons offrir cette écharpe d'honneur, à vous vaillant et sincère patriote, qui avez fait triompher si dignement le drapeau de la République!!!

Puisse-t-elle, cette écharpe aux couleurs de la patrie française, être un précieux souvenir, et vous maintenir comme par le passé, et toujours dans le chemin du devoir, et de la Fraternité!!!

M. Hennape a répondu en termes émus par l'allocation suivante :

Mes amis
Je suis profondément ému de cette marque de sympathie qui se produit si spontanément et est la sincère expression du suffrage universel.

Cette scène touchante qui unit l'Élu à l'électeur, est de celles qu'on n'oublie jamais! J'en garderai dans le cœur un ineffable souvenir, et ce lien qui unit nos âmes par des aspirations généreuses me suivra partout dans toutes les cérémonies officielles.

Cette écharpe sera pour moi le Drapeau de la Démocratie. Dans ses plis, j'y verrai constamment par la pensée l'intention qui a présidé à l'idée grandiose de la solidarité qui nous enchaîne par des liens indissolubles.

L'avenir est aux travailleurs. Vous personifiez en vous, les différents groupes qui nous sont chers.

Ouvriers, Employés, Commerçants, Cultivateurs, vous représentez ici les éléments indispensables de la Société.

Vous nous aiderez dans notre tâche, et votre rôle aura son importance.

Vivant en contact avec la population vous êtes à même de nous signaler les abus, les réclamations, les misères et infortunes.

Soyez persuadés que vous trouverez toujours auprès de nous tous vos mandataires et en toutes circonstances, l'appui nécessaire pour vos revendications.

Ainsi nous contribuerons ensemble à améliorer la situation matérielle et morale des Travailleurs.

Je vous remercie donc, avec effusion, en notre nom à tous, et au mien en particulier, et en vous serrant la main pour tous vos groupes, permettez-moi de crier :

Vive l'Union des Travailleurs.
La marseillaise a retenti aussitôt aux applaudissements de la foule qui assistait massée dans la salle des séances.

A la sortie M. Hennape a été félicité à nouveau et escorté chez lui au chant de la Marseillaise.

ÉTAT-CIVIL
du 6 au 12 mai 1896.

Naissances
Roussellet, André, rue Saint-Germain, 42.
Rouillon, Emilie, sente de Fontaines.

Publications
M. François, à Puteaux, et Mlle Robineau, à Nanterre.
M. Perrenet, à Saint-Germain (S.-S.-O.), et Mlle Côme, à Mantilly (Orne).

M. Dary, à Nanterre, et Mlle Stevance, à Colombes.

Mariages
M. Cauchois, et Mlle Mauraage.
Décès
M. Moussard, 77 ans, rue du Chemin-de-Fer, 65.

M. Rottier, 76 ans, rue Saint-Germain, 32.
Mme Vve Philippe, 84 ans, 73, rue du Chemin-de-Fer.

PROGRAMME
DE LA FÊTE DE NANTERRE

Les Dimanches 24, Lundi 25
Jeudi 28, Dimanche 31 Mai
et Mardi 2 Juin 1896

Le Samedi 23 Mai, à 9 h. du soir
ANNONCE DE LA FÊTE PAR 12 BOMBES
LANCÉES SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Le Dimanche 24 Mai, jour de la Pentecôte
Couronnement d'une Rosière

Avec les concours des Sapeurs-Pompiers, de la Fanfare, de la Nanterrienne, de la Fraternelle et d'une délégation des Sauveteurs-Ambulanciers dont le poste de secours sera établi sur la place de la fête.

A 1 H. 1/2 RENDEZ-VOUS A LA MAIRIE
Remise des bijoux à la Rosière
A DEUX HEURES TRÈS PRÉCISES
Couronnement dans l'Eglise de Nanterre

A 3 HEURES 1/2
Cérémonie civile à la Mairie
Brillante fête sur la Place et sous le bel ombrage des Boulevards

Théâtres, Jeux de toutes sortes, Marchands forains, etc.

Brillantes Illuminations
GRAND BAL WILLIS
Musique à grand Orchestre

Le Lundi 25 Mai
A 1 H. 1/2 AU SQUARE DE LA GARE
CONCERT PAR LA FANFARE
Sous la direction de M. CÉRÈDE

A 3 H. SOUS LA TENTE DU BAL
Grand Bal d'Enfants
Avec distribution de jouets à tous les enfants, prix d'entrée 0.50, danses gratuites.

Le soir Grand Bal de nuit
NOUVELLES ILLUMINATIONS
Le Jeudi 28 Mai
A 8 H. DU SOIR, SOUS LA TENTE DU BAL

Grande Représentation de Bienfaisance
Sous le Patronage de la Municipalité

PROGRAMME
Les Méli-Mélo de la rue Meslay
Vaudeville en 1 acte

La Dot de Brigitte
Opérette en 3 actes de MM. Ferrier et Mars, musique de MM. Serpette et V. Roger. Le dernier grand succès des Bouffes Parisiens.

Dimanche 31 Mai
A 8 H. DU MATIN

Tir à l'Arme de Guerre
(avec prix pour les Sapeurs-Pompiers)

A 2 HEURES SUR LE BOULEVARD DU MIDI
Jeux divers avec prix pour les demoiselles et les jeunes gens de la ville.

A 4 HEURES, PLACE DU MARTRAY
ASCENSION DU BALLON L'UNION
Monté par M. Emile Saint-Aubin

A 9 H. DU SOIR, PLACE DE LA BOULE
GRAND FEU D'ARTIFICE
par M. Balossier

Nouvelles et splendides Illuminations
GRAND BAL